



Compensation financière suite à un logement gratuit

Par **sido**, le **15/09/2009** à **11:15**

Bonjour,

Ma belle soeur est logée par mes beaux-parents dans un appartement depuis une vingtaine d'année. Elle ne leur paye que les charges, de manière à ce que cet appartement ne leur "coûte" rien (impôts, etc).

Mon époux aura-t-il une compensation financière au moment du décès de mes beaux-parents, sachant que cet appartement pourrait être loué et rapporter de l'argent ?

Je précise que ma belle-soeur travaille, et dispose d'un revenu correct.

Merci pour vos renseignements